



Voici le compte-rendu succinct de cette proposition, dont les défauts n'étaient pas une raison suffisante pour provoquer le vote hostile d'une grande partie du centre gauche. Mais nous laissons le soin de répondre à la sortie étrange du *Courrier Français* contre les propositions qui n'ont pas obtenu à l'avance le blanc-seing des amis de M. Thiers, nous laissons ce soin à M. Joly lui-même, qui adresse aujourd'hui une lettre d'explications à la feuille libérale, ordinairement mieux inspirée; et nous abordons sans autre préambule le résumé des débats du bureau.

**1<sup>er</sup> bureau.** — M. Peyramont: La proposition est destructive de l'institution du jury. Beaucoup de jurés sont incapables de remplir leur mission avec sécurité pour la société. La récusation par le ministère public serait un remède insuffisant et souvent impossible aux malheureux effets produits par le hasard.

M. Marion: La proposition pourra amener une disposition autrement formulée et qui renfermerait les garanties demandées par le projet. M. Marion rappelle les abus qui se sont introduits sous la Restauration, et critique les préfets qui peuvent encore composer les listes d'hommes choisis et ennemis des opinions accusées devant la cour d'assises.

M. Chégaray ne veut pas qu'on distraie la chambre par ces débats oiseux. Les abus qu'on redoute sont impossibles. Les listes du jury contiennent environ 200,000 noms; si l'on en distrairait les septuagénaires, les infirmes, les nombreux fonctionnaires dont les positions sont incompatibles avec le jury, les absents, les malades, les incapables de toutes sortes, on réduit le nombre de ceux parmi lesquels on peut choisir à 100,000 environ. Or, les préfets doivent choisir au moins deux fois 1,500 jurés pour Paris et deux fois 300 pour chacun des 85 autres départements; en tout, 54,000 au minimum. Croit-on que si le pouvoir avait les odieuses pensées qu'on lui prête, il lui serait possible de trouver sur les listes du jury 54,000 complices ou complaisants pour les exécuter? L'abus est donc impossible. Mais allègue-t-on qu'il ait existé? Non, car on n'a pu citer ni un article de journal ni un accusé politique injustement condamné, tandis que les exemples des plus scandaleux acquittements ne sont que trop fréquents.

M. Corne: Il n'y a pas de tactique; la proposition dit nettement ce qu'elle veut, l'absence de toute intervention du pouvoir dans la composition du jury. Cette intervention peut distraire toute la confiance qu'on mettait dans le jugement du pays et le dénaturer. Il est évident que, dans un grand nombre de départements qui comptent depuis 3,000 jusqu'à 5,000 jurés, les préfets ont une énorme latitude pour leur choix. Dans le département du Nord, le préfet peut choisir un juré sur 27. Si la passion politique s'en mêle, il est bien facile de donner à la presse opposante, pour juges, précisément ceux qui sont ses adversaires les plus prononcés. M. Corne pense que la responsabilité ministérielle est un remède héroïque beaucoup moins connu en réalité que de nom, et que ce qu'il importe, c'est surtout d'améliorer nos institutions, afin de prévenir les abus.

**2<sup>e</sup> bureau.** — MM. Duprat, Parès et Dumon (Lot-et-Garonne) s'opposent à la clôture publique.

M. de Larcy, sans adopter précisément le projet, en demande la lecture.

M. Larabit: Le hasard vaut encore mieux qu'un mauvais choix. La passion s'introduit dans la formation des listes. La majorité est trop passionnée, et se préoccupe exclusivement des intérêts individuels.

M. Chambolle rappelle les cours prévôtales de la Restauration. Les hommes qui les formaient pouvaient être d'excellents particuliers, mais ils étaient des juges détestables; ils étaient un parti jugeant un autre parti.

**3<sup>e</sup> bureau.** — M. Charmaule déclare que sa proposition ne lui a été inspirée par aucune circonstance du moment. C'est une ancienne opinion dont il croyait le triomphe utile il y a un an et deux ans, comme il le croit aujourd'hui. Il pense lui-même que la proposition peut être améliorée.

MM. de Lapselle, Piscatory et Martin (du Nord) attaquent le projet. Ce dernier parle avec beaucoup de vivacité. Les lois ne doivent être changées que quand l'expérience les a déclarées mauvaises.

M. Durand (de Romorantin) appuie la lecture tout en faisant certaines concessions.

MM. Lavielle et Daloz la repoussent.

**4<sup>e</sup> bureau.** — M. Fulchiron combat la proposition, comme uniquement inspirée par les faits qu'a dénoncés M. Isambert et qui sont faux. L'opposition abuse de son droit d'initiative; elle fait perdre du temps à la chambre.

MM. Mérilhou et Latournelle parlent dans le même sens.

M. Berger demande la lecture. La proposition Golbéry est assurément bien moins formulée que celle de M. Joly; elle a obtenu la lecture publique. Il a été maire de Paris pendant neuf ans, et il affirme que l'influence du pouvoir sur les listes de son arrondissement pour 1842 a été telle, que tous les jurés appartiennent à l'opinion de la majorité; le sort ne peut produire un tel résultat.

M. de Tracy: On veut choisir des jurés fermes et indépendants. Ces qualités peuvent s'entendre de différentes manières, selon le point de vue dans lequel on se place.

M. Dussolier voudrait que l'administration, au lieu d'avoir le droit de réduire la liste générale au quart et quelquefois au dixième lorsqu'il y a 3,000 noms, eût seulement la faculté de rayer jusqu'à concurrence du cinquième ou du quart au plus de la liste les noms des individus qui par un motif quelconque seraient regardés comme incapables ou indignes de faire partie du jury.

M. Carnot a dit qu'en 1832 cette proposition de MM. Joly et Charmaule, qu'on traite si mal aujourd'hui, avait été formulée comme vraie et adoptée par le conseil général de la Seine.

**5<sup>e</sup> bureau.** — M. Manuel s'oppose à la lecture. Il y a eu récemment des abus qu'il faut déplorer, dit-il; mais le remède serait pire que le mal.

MM. Roger (du Loiret), Luneau, Taillandier, Monier de la Sizeranne et Mauguin, avec plus ou moins de réserves contre la rédaction, appuient la lecture qui est combattue par MM. J. Lefebvre et Lemerrier.

**6<sup>e</sup> bureau.** — MM. Gaillard-Kerbertin, Gillon et Bouet repoussent la proposition comme désastreuse ou inutile.

MM. Havin et Joly l'appuient.

M. Joly dit que sa proposition n'est autre chose que le vœu exprimé par le conseil municipal de la Seine, en 1832, après l'arrêt de la cour de cassation qui repoussait la juridiction des conseils de guerre. Sa proposition est fondée sur un principe de probité politique.

M. Gillon a répondu à l'assertion de M. Joly que le conseil municipal, en s'occupant de la question, manquait d'expérience.

**7<sup>e</sup> bureau.** — MM. Fould, Cunin-Gridaine et Cuny s'opposent à la lecture. MM. Billault et Delacroix l'appuient.

**8<sup>e</sup> bureau.** — MM. Duchâtel, Amilhau, Dupin, Hébert repoussent la proposition; MM. Maurat-Ballange et Berryer l'appuient fortement.

**9<sup>e</sup> bureau.** — MM. Barrot et Berville ont appuyé la lecture. M. Persil fils et M. Laurence l'ont combattue.

M. Laurence a dit que, dans son opinion, l'altération des listes n'était pas possible; qu'après tout, à ses yeux, l'expérience du jury n'est pas faite, et qu'il viendra probablement un jour où la juridiction des cours royales pourra paraître préférable.

— Et la charte? lui crie-t-on de toutes parts.

— La charte a été faite, elle peut donc être refaite, a répondu M. Laurence.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*:

DE L'EXTRÊME GAUCHE.

Les démocrates des départements ne comprennent rien à la conduite de l'extrême gauche de la chambre des députés. Quoique tout à fait étrangers aux grandes manœuvres parlementaires, les radicaux se rendaient raison, jusques à un certain point, de ce qu'il pouvait y avoir d'habile dans la tactique d'un silence calculé, lors de la discussion de l'adresse.

En effet, on avait répété sur tous les tons qu'on renverserait le ministère dans les questions du recensement, du droit de visite ou des incompatibilités; dès lors nous avions pu concevoir que les députés de l'extrême gauche se fussent laissés persuader de renoncer à la parole, pour ne pas effaroucher et par suite compromettre la majorité dont les meneurs se disaient assurés. Toutefois les plus énergiques d'entre nous trouvaient cet excès d'abnégation au-dessus des forces d'un sincère ami du peuple; ils attendaient impatiemment du haut de la tribune quelque franche explosion de cette indignation qui déborde dans le cœur de tous les vrais patriotes.

Mais, pour la séance du 26, les premières épreuves étaient consommées, et le sort du ministère fixé par leur résultat; il avait conservé la majorité. Pourquoi donc ces timides ménagements, ce silence qui équivaut à une abdication? Quand le jury, altéré dans son essence, n'offre plus aucune garantie d'impartialité; quand la justice sociale, privée de la confiance des citoyens, a perdu tout prestige aux yeux des peuples, pourquoi MM. Ledru-Rollin, Carnot, Joly, Martin (de Strasbourg) et Coraly demeurent-ils immobiles sur leurs sièges? Qu'attendent-ils pour sonner le tocsin d'alarme?

M. Billault a dénoncé à la tribune quelque chose de monstrueux. La liste du jury de la Seine, composée par le préfet, a été corrigée au ministère de l'intérieur; onze cents noms ont été retranchés de la liste et remplacés par d'autres. Ce fait n'a pas été démenti, et vous ne mettez pas le ministère en état d'accusation, si ce n'est devant la chambre, au moins devant la nation! Après tant de faiblesse, plaignez-vous encore de l'affaiblissement de l'opinion, du découragement du pays.

Nos reproches ne s'adressent pas à la gauche dynastique; elle ne veut pas brûler ses vaisseaux vis-à-vis du pouvoir, et, depuis l'alliance qu'elle a contractée avec M. Thiers, elle a perdu tout droit à la confiance des patriotes avancés. Nous nous plaignons du silence des députés radicaux, de ceux qui représentent plus particulièrement la démocratie, les forces vives de la révolution. Pourquoi n'attaquent-ils pas le ministère à tous les instants, sur toutes les questions, de manière à lui rendre le gouvernement comme impossible en tenant constamment en haleine l'opinion du dehors?

Depuis 1830, nos principes n'ont été défendus de temps à autre dans la chambre que par Garnier-Pagès; la place de Manuel est toujours demeurée vide. Nous ne demandons pas à nos amis de nous rendre sa puissance de parole; nous leur demandons un peu de son courage et de sa force de conviction, car il fut plus grand

encore par son dévouement à la sainte cause du peuple qu'il l'est par son talent.

Que les députés de l'extrême gauche prennent exemple sur Camille Périé; son ardeur et son énergie finirent par le rendre simulateur. Presque seul, il lutta contre les fameux trois cents de Villèle. Il succombait à la chambre; mais il maintenait au dehors la force de l'opinion nationale qui triompha complètement au bout de trois ans, aux élections de 1827.

Aujourd'hui le peuple ignore jusqu'aux noms de ceux qui s'intéressent plus spécialement ses défenseurs; pour inspirer de la confiance, il faudrait au moins être connu. Vit-on jamais un général d'armée affecter de se cacher à ses propres soldats? Que les radicaux de la chambre abandonnent à MM. Thiers et Odilon Barrot la science de la stratégie parlementaire. Ils n'aspirent pas, nous sachions, à devenir ministres de Louis-Philippe; ils ne veulent donc rien à ménager, et leur choix doit être fait.

Qu'ils se fassent les serviteurs du peuple; il est vrai qu'il ne donne pas des croix et des pensions; mais il est le grand dispensateur de la vraie gloire, de l'estime publique, seule récompense qu'ambitionnèrent en tous temps les âmes généreuses.

Bien différent des rois, il ne prostitue pas ses faveurs; jamais il ne les accorda à cette indifférence que les dangers de la patrie ne peuvent seulement réveiller; le peuple les réserve pour le zèle infatigable, pour la foi ardente dans la justice de sa cause, pour ceux enfin qui ont en lui une confiance pleine et entière et ne paraissent pas douter eux-mêmes de l'efficacité de leurs efforts.

Quand donc les membres de l'extrême gauche mériteront-ils ces couronnes civiques et justifieront-ils la réputation de patriotisme qui leur valut l'honneur d'être préférés par la démocratie dans le peu de collèges électoraux dont elle puisse disposer?

Paris, le 9 mars 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les bureaux de la chambre ont repoussé hier, à l'unanimité, la lecture de la proposition de MM. Charmaule et Joly. Nous ferons bon marché des dispositions de cette proposition; nous accorderons même, si l'on veut, qu'il était facile de présenter quelque chose de plus praticable: mais était-ce là un motif suffisant pour repousser par une véritable fin de non-recevoir la proposition dont MM. Charmaule et Joly avaient saisi la chambre? Pour nous, il ne s'agissait pas de savoir si la proposition de ces deux honorables députés était ce qu'il y avait de mieux à substituer à la législation qui autorise les préfets à trier les jurés et à les partager en catégories politiques, pour mettre d'un côté les défenseurs intéressés du gouvernement, de l'autre les hommes qui trouvent sa politique mauvaise; nous demandions seulement qu'il fut constaté que cette législation était dangereuse, qu'elle mettait entre les mains des partis une arme dont ils pouvaient faire les uns contre les autres un usage injuste et immoral. Voilà ce qu'il nous paraissait important de reconnaître, et la chambre l'eût reconnu si elle eût autorisé MM. Joly et Charmaule à lire leur proposition en séance publique.

Mais une semblable autorisation n'eût pas fait l'affaire du ministère; elle eût rouvert la discussion sur les faits déjà dénoncés par MM. Billault et Isambert; elle eût peut-être donné lieu à des révélations nouvelles, et cette fois plus précises, car chaque jour la vérité apparaît davantage, sur la manière dont les listes du jury ont été composées pour l'année 1842, et le ministère est trop vulnérable sur ce point pour s'exposer à une lutte quand il a entre ses mains les moyens de l'éviter. Voilà pourquoi il a fait repousser par les bureaux la proposition de MM. Charmaule et Joly.

On a remarqué que le jury du Puy-de-Dôme, dans le verdict qu'il vient de rendre, a prononcé l'acquiescement de tous les prévenus dont les actes, pendant les troubles de Clermont, se rattachaient à la question du recensement, et qu'il n'a condamné que les accusés qui s'étaient laissés aller à des violences coupables. Cette distinction mérite qu'on s'y arrête, et voilà pourquoi nous la faisons ainsi ressortir.

Les inscriptions pour parler dans la discussion du projet de loi sur les fonds secrets ont été reçues ce matin, à huit heures, au bureau de la chambre.

Un seul orateur s'est fait inscrire pour parler en faveur du projet de loi; c'est M. Roux, fournisseur des vins de Bordeaux que consomme la liste civile. Sont inscrits contre: MM. Ledru-Rollin, Corne, Durand (de Romorantin), de Sade, Carnot, Mauguin et Joly.

Nous avons reçu des nouvelles de Lisbonne du 28 février.

à-coup, contemplant avec douleur sa cuisse mutilée, et, malgré lui, se surprenait à répandre une larme; il regretait que le canon n'eût pas enlevé cette jambe tombée sous la scie et le couteau d'un chirurgien de l'Hôtel-Dieu. C'est qu'en effet il y avait là quelque chose de cruel, de fatidique. Avoir vingt ans couru tous les champs de bataille où se jouaient les destins de l'Europe, tantôt battant, tantôt battu, n'avoir pas eu pour soi un de ces biscuits dont il semblait y avoir pour tout le monde, et venir se faire couper sa pauvre jambe, au milieu de la paix, dans une ville de commerce, sans pouvoir inscrire sur le baton qui la remplace la date de quelque bataille ou de quelque escarmouche! Il eût été si fier d'écrire avec son couteau sur sa jambe de bois nue: PYRAMIDES... LE CAIRE, et il pleurait en pensant qu'il ne pouvait y graver que ce triste mot: HOPITAL!

Cependant Viro trouva des consolations, des sympathies; le peuple est bon, on plaigait le pauvre homme, on l'aïda quelque peu. Il reprit courage, et quelquefois, quand il avait passé son pantalon qui n'avait qu'une jambe, la gauche inutile ayant été coupée pour raccommoder la droite, il retrouvait un peu de gaieté, sa voix redondante faisait entendre un vieux refrain, dernier souvenir des camps. Il s'étourdissait pour oublier son malheur sans gloire, et ce ne fut qu'après l'avoir entendu plaisanter sur son accident que les loustics se permirent de l'appeler le *Manchoir de la jambe gauche*.

Il s'habitua donc peu à peu, et le besoin se faisant sentir, il reprit son ancien métier dans lequel ses enfants commençaient à l'aider ainsi que sa femme. C'est alors qu'il acheta le petit tombereau monté par un essieu de bois sur deux roues peintes en jaune et vert, dernier reste de leur luxe alors qu'elles appartenaient au train de devant d'un berling de l'ancien régime mis à la réforme en 1845. Dès lors il y eut un peu de bien-être dans la famille; tous travaillaient. Mais à quel prix ce bien-être était-il acheté! Chaque matin toute la famille était au bord de la rivière, et là, en hiver, ils essayaient de se réchauffer en croisant vivement leurs bras sous leurs aisselles; puis ils interrompaient leurs travaux pour se presser autour d'un petit feu de tan et de bois mort rejeté par les flots, allumé contre un vieux mur de terrassement qui soutient le chemin. Quand cette ressource manquait, il fallait souffrir. Si la nuit les surprenait et que la lune vint éclairer la scène, c'était un étrange spectacle que celui de ces individus tantôt penchés sur un cadavre, tantôt tournant autour de lui, le couteau au poing, et les rayons lunaires projetant toutes ces ombres, il semblait qu'une foule de diables tournoyait autour d'un géant étendu sur le sable du rivage.

En revenant des Etroits, le tombereau rapportait les plus beaux morceaux que les enfants allaient vendre pour nourrir les animaux domestiques du quartier, au grand préjudice des poissons. On prenait à l'eau pour donner à la terre. En hiver, le tombereau servait encore à satisfaire

un besoin impérieux; toute cette famille attelée, deux au brancard, le reste avec des cordes, traînait le char chargé de débris d'écorces de chêne, résidu jeté par les tanneries des Etroits, providence des pauvres qui viennent là remplir leur sac. Bientôt elle se jubilait autour du foyer, malgré l'odeur répandue par le tan qui n'avait pas pu sécher, et vraiment ils avaient bien besoin qu'un bon feu réchauffât leurs membres engourdis par la bise qui soufflait sans obstacle sur le bord de l'eau. Parfois, dans les bons jours, quand un hasard heureux avait amené un bon cheval tué par accident, on voyait le soir, à travers les châssis de papier déchiré, toute la famille attablée autour d'un beau rôti fumant, daubé dans la marmite, parce que le boulanger ne voulait plus faire cuire dans son four le rôti de Viro.

Le secret de ces jours de honte avait fini par transpirer. D'un autre côté, le bruit se répandit que, dans certaines auberges où les ouvriers vont prendre leurs repas, ils mangeaient du cheval qu'ils payaient pour du bœuf. Vainement les nombreux pêcheurs de la rive droite de la Saône plaïdèrent-ils la cause de Viro, prétendant que les poissons mordaient mieux à l'hameçon depuis qu'on leur jetait moins de nourriture; la salubrité publique ne permettait pas à l'autorité municipale de rester muette, et défense fut faite aux employés de l'octroi de laisser entrer le tombereau de Viro quand il contiendrait quelques débris. Cette famille retomba au dernier degré de la misère. Viro s'était endurci dans son métier; son cœur semblait avoir pris l'insensibilité de sa jambe. S'il avait fait, il travaillait et se taisait... Parfois cependant il levait tristement la tête vers le ciel qu'il regardait avec douleur, et il disait avec amertume: — C'est donc fini... faut donc mourir! Il n'y a donc pas moyen de gagner son pain!...

Les enfants ne savaient pas lire; leur état, les bruits répandus sur leur compte éloignaient d'eux les enfants du quartier; tous leur étaient durs, et eux, à leur tour, étaient devenus méchants. Le malheur fait ainsi. Dans l'intérieur il n'y avait nulle caresse, nul sentiment d'amour, nulle idée consolante... Savaient-ils même le nom de l'espérance! L'amour de Viro pour sa femme n'était attiré ni par la beauté, ni par la grâce. La misère avait amaigri cette femme; les émanations putrides des peaux et du tan l'avaient jaunée, et le soleil au bord de l'eau avait jeté son hâle sur tout cela... Un cheval sous le couteau, du sang qui ruisselle, c'était là tout le bonheur, l'objet de tous les vœux. La grande volupté, c'était une bouteille de vin; le remède à tous les maux, c'était un verre d'eau-de-vie. Pauvre famille de parias, pour qui la société et la religion n'avaient pas une consolation!

Quand la défense municipale vint les frapper, elle leur enleva tout; ils furent réduits à la plus profonde pénurie, ils arrivèrent à la plus effroyable nécessité... ils firent la contrebande de viande de cheval qui ne paie rien aux portes!... Dites s'il ne faut pas plaindre un pays où des

hommes sont réduits à un pareil métier pour gagner un peu de pain!

Alors, quand une longue journée d'un soleil fatigant avait le soir endormi l'employé dans sa guérite, l'un des Viro passait chargé de son triste butin pendant que les autres faisaient le guet; ou bien, quand la nuit était noire, quand une pluie battante mettait la surveillance en défaut, l'un d'eux se glissait au-dessus de l'eau, dans une longueur de soixante pas, sur un rebord de quatre pouces qui existait dans le mur soutenant les terrasses des auberges du *Ballon* et du *Vaisseau*, arrivait sous le pont d'Ainay, gravissait un chemin délabré et s'esquivait par une ruelle tortueuse, au risque de se noyer ou de se rompre le cou. Si, malgré ses précautions, malgré la pluie, malgré l'obscurité, le garde batelier, du haut de sa patache, apercevait une ombre glisser et criait:

— Qui va là?

le petit malheureux répondait:

— C'est moi, monsieur Imbert, monsieur Girard, monsieur Rey, qui êtes contre-amiral sur ces bateaux, c'est moi!

Et l'employé disait:

— Ah! ah! tu ne passes rien?

— Non, monsieur.

— Allons, c'est bon.

Mais si un brigadier, par hasard accoudé sur le pont, grondait et recommandait la plus active surveillance, on entendait parfois une voix qui murmurait bien bas, entre ses dents:

— Quatre enfants, une femme et une jambe de bois, tout ça va mourir de faim...

Et l'enfant était déjà bien loin.

Ces faibles ressources ne pouvaient pas suffire, et la faim, la faim terrible les aiguillonnait. Un soir Viro eut une triste aubaine. Il gagna quinze sous! Il était comme à l'ordinaire à travailler au bord de l'eau. L'hiver commençait à se faire sentir; deux chasseurs s'amusaient du haut du balcon de Bicêtre, devenu alors un grenier à sel, à tirer les belles aigrettes blanches qui volaient majestueusement sur la rivière.

Viro les regardait faire et accompagnait chaque coup d'un lazzi sur l'adresse du tireur...

— Trop haut! trop bas!... Touché!... Voilà une plume, voyez... Mais vous n'en aurez que cela!

Puis il reprenait son travail.

— Touché! touché! cria l'un des chasseurs.

Et en effet la belle aigrette blanche décrivit plusieurs cercles en inclinant toujours, puis ses deux ailes se fermèrent; elle tomba pour ne plus se relever... Le courant l'entraînait. Viro se mit à l'eau, lui tout mouillé, comme un pauvre chien... Quand il approcha, le bel oiseau mourant leva sur lui un regard de reproche, pronostic de malheur; il le prit et l'apporta... Le chasseur lui donna quinze sous... Il dit:



Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le mardi douze mars courant, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, placards, commode, 6,000 kilog. de charbons, une voiture et un mulet, etc. (1119)

## VENTE PUBLIQUE D'INDIGO

A Bordeaux.

Le 15 mars courant et jours suivants, s'il y a lieu, MM. J.-D. Wetzel et F. Samazeuilh et fils feront vendre publiquement, pour compte de qui il appartiendra, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce en date du 22 février dernier, et par l'entremise de MM. A. Dupeyron, Doris junior et A. Lubbert, courtiers de commerce, la quantité de 264 caisses indigo Bengale, de premières marques, désignées ci-dessous :

Etampes.	C M et C	140 caisses.
	Dowracole	22 id.
	A B et C	51 id.
	D et C	50 id.
	W et G	20 id.
	G A	1 id.

Cette vente aura lieu caisse à caisse et caisse ouverte ; un dispositif en indiquera à l'avance les conditions.

Les échantillons seront déposés chez MM. les courtiers Dupeyron, Doris, Lubbert et Duprada. (5318)

TUDE DE M<sup>e</sup> VUY, NOTAIRE, SUCCESSION DE M. QUANTIN, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A placer par hypothèques.

Divers capitaux de 3 à 20,000 fr.

A placer en rente viagère.

Une somme de 3,000 fr. et une autre de 50,000 fr.

A vendre.

Diverses propriétés à la ville et à la campagne.

Notamment des IMMEUBLES situés au centre de Vernaison, longeant le chemin de fer, d'une étendue de 3 hectares 73 ares, composés de plusieurs corps de bâtiments et maisons de maître, et disposés pour toutes sortes d'industries et principalement pour une fabrique de porcelaine, emplacement longeant le chemin de fer, entrepôt de charbons desservi par des estacades.

Autre PROPRIÉTÉ, près Crémieu (Isère), contenant 30 hectares Prix : 35,000 f. (5956)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A placer dans Lyon, par 1<sup>re</sup> hypothèque,

A 4 1/2 POUR 0/0 L'AN,

Capitaux de 50,000 francs et au-dessus.

S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, chargé du placement de diverses sommes en viager et de la vente d'immeubles urbains ou ruraux à des prix avantageux. (5166)

A vendre,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

LES SUPERBES USINES  
Appelées les Martinets,

Situées à Bourgoin, dans une position très-agréable et avantageuse, entre les routes royales de Grenoble et de Chambéry, et sur le canal intarissable qui fait mouvoir tous les artifices de la ville, et dont la masse d'eau, qui pourrait être utilisée à plusieurs autres tournants, n'est pas susceptible, en temps pluvieux, de causer des ravages.

Elles se composent de :

1. Deux moulins blancs très-bien confectionnés ;
2. Une taillanderie à trois tournants, dont les bâtiments, construits à neuf, ont une longueur de 14 mètres sur 7 mètres de largeur ;
3. Une maison fermière et deux granges également en très-bon état ;
4. Trois jolis jardins et vergers, d'une superficie de 75 ares, placés au-delà de la rivière et propres à de nouvelles constructions ;
5. Une pièce de terre bordant la grande route, d'une superficie d'un hectare, ensemencée de luzerne.

On vendra en totalité ou par usine séparée, et on donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, à Bourgoin, chez M. Bouvard, marchand-drapier ; et à Lyon, chez M. Bouvard, marchand de farine, à la Guillotière. (414)

(5503)

A vendre.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE,

RUE NEUVE-DES-CHARPENNES,

avec vingt-cinq ares de terrain en partie clos de murs.

S'adresser à M. Larue, propriétaire, à la Barrière-de-Fer, PRIX : 12,000 FRANCS ENVIRON.

(5514)

A vendre.

UN CABINET PORTATIF VITRÉ, propre pour un jardin ou loge de portier. S'adresser à l'ébéniste, quai de la Charité, n. 150.

A vendre de suite pour cause de départ.

FONDS DE BONNETERIE, MERCERIE ET INDIENNES, bien achalandé, situé dans un bon quartier de Lyon. S'adresser à M. Jean Lauri, rue Tupin, n. 11. (425)

(5507)

VENTE A BAS PRIX,  
pour cause de destruction de pépinière.

UNE QUANTITÉ DE TRÈS-BEAUX MURIERS GREFFÉS.

Prix : plein-vent, 60 fr. le cent ; mi-tiges, 40 fr. le cent ; bains, 30 fr. le cent, et baguettes de 10 à 15 fr. le cent.

PEUPLIERS, NOYERS, ACACIAS, ETC.

S'adresser, à Brignais, à M. Ferdinand Gaillard fils, qui vend pour le compte de M. J. B.

1 FR.

20 CENT. ENGELURES. LE FLACON.

Spécifique infailible pour les guérir.—Pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8190)

(8164)

A louer de suite.



UNE PETITE MAISON, non agencée, dans une belle position, sur les bords du Rhône, à une heure de Lyon par le chemin de fer, avec terrasse, écurie et remise. S'adresser au bureau du Censeur.

AVIS.

Les Bains de la rue Mulet ayant changé de propriétaire, les billets délivrés par M. GUILLERMIN ne seront valables que jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre prochain. (5520)

AVIS.

Les actionnaires de la Compagnie Générale des Mines de Rive-de-Gier qui n'ont pas encore reçu le dividende de vingt francs par action, arrêté dans l'assemblée générale du 28 février dernier, et dont la distribution a été ouverte le 1<sup>er</sup> mars, sont invités à se présenter, pour en retirer le montant, chez MM. Lacombe frères, rue Puits-Gaillot, 35. (5519)

AVIS.

Il a été perdu UN EXTRAIT DE NAISSANCE, UN CERTIFICAT DE LIBÉRATION ET UN CERTIFICAT DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL, appartenant à M. Henri Gonnet, de Lyon, rue des Célestins, n. 8, à l'entresol ; celui qui les rendra sera récompensé. (425)

AVIS

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie Lyonnaise d'Assurances contre l'Incendie aura lieu, au siège de l'administration, rue Saint-Dominique, n. 11, le onze avril prochain, à midi précis.

Il faut être propriétaire de cinq actions depuis six mois pour faire partie de l'assemblée.

NOTA. — C'est par erreur que cette réunion avait été annoncée pour le 21 mars courant dans notre numéro du 5 de ce mois. (5317)

AVIS.

MM. les entrepreneurs de roulage et de voitures publiques qui désireraient fixer leurs bureaux et entrepôts sur la place des Cordeliers, au centre du commerce de Lyon, sont priés de s'adresser au café, rue de la Gerbe, n. 53, pour traiter de la direction et de l'administration de ces bureaux. (432)

Galerie de l'Argue, escalier J.

Dîners à 75 et 90 centimes et au-dessus, vins fins de toutes qualités :

A 75 c., potage, deux plats au choix, demi-bouteille de vin, un dessert ;

A 90 c., potage, quatre plats au choix, demi-bouteille, un dessert.

On donne des cachets à 70 et 85 centimes.

Pension à 20 fr. par mois pour un repas et 30 fr. pour deux repas.

L'établissement ne laisse rien à désirer pour l'élégance et la célérité. (415)



DU 11 AU 20 MARS INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES  
DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 7 heures du matin. (434)

LE CYGNE,

Superbe bateau à vapeur neuf, partira de LYON pour CHALON tous les jours impairs à six heures du matin. Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

EAU DE PÉTALES

DE

FLEURS D'ORANGER

D'ÉTIENNE ROBERT,

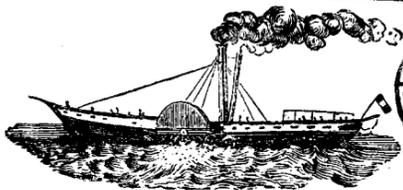
DISTILLATEUR A GRASSE.

Cette Eau, distillée avec la seule partie blanche de la fleur d'orange, les pétales, est douce, très-suave et assez parfumée pour servir à la toilette.

Ainsi privée de la portion jaune et verte qui contient un principe âcre, à odeur forte, elle convient aux personnes irritables et calme toute exaspération nerveuse. Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

Il sera établi dessous-dépôts.

Même adresse : dépôt de toute sorte de THÉS DE CHINE correspondance de la Compagnie anglaise. (7670)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,  
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A CINQ HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, AVIGNON et BEAUCAIRE. } Premières. Secondes. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6361)

Avis.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE A LA RÉGLISSE DE GEORGÉ, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur Boisson, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 50 ; Vernet, place des Terreaux, 13 ; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins ; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis ; à Châlons-sur-Saône, Pouchet, confiseur, Grande-Rue. (6463)

CLASSE DE MUSIQUE,

Rue de la Palme, 4, au 1<sup>er</sup>, à côté de la place Saint-Pierre.

ENSEIGNEMENT DE P. GALIN.

Le mardi de Pâques 29 mars 1842, ouverture d'un COURS COMPLET DE MUSIQUE VOCALE conduisant au chant perfectionné ainsi qu'à l'étude de tous les instruments. — Leçons tous les matins à six heures. — Prix : 5 fr. par m. d'avance.

La liste est ouverte de deux à quatre heures. (433)

## SIROP DE VIAL CONTRE LES IRRITATIONS

Ce Sirop calme et guérit en peu de temps les toux sèches, violentes et opiniâtres, la coqueluche, la plupart des maladies de poitrine, les maux d'estomac, les coliques ; il arrête les dysenteries les plus rebelles, et guérit peu à peu et sans danger les fluxions blanches, etc., etc. ; enfin il est employé avec un grand succès dans toutes les maladies où il y a de l'irritation ; il agit en ramenant à l'état naturel les organes irrités.

La bouteille, 4 fr. ; la demi-bouteille, 2 fr. 25 cent. — Chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins. (7708)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux ; CLARAZ, rue Neuve, et PHARMACIE DES CÉLESTINS, à Lyon.

PATE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE

Contre les rhumes, catarrhes, enrhumements, coqueluches et affections de poitrine.

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles. (7883—5917)

MARTEL & CHEMISIER  
RUE LAFONT, 8. REPREND DANS LES 48 HEURES  
TOUTES LES MESURES  
LA PRIÈRE MESURE SI ELLES LAISSENT À DESIRER

Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 fr. et au-dessus, Flexilicous et Cravates prêtes (brevet), réunissant des qualités du col et de la cravate.

8, rue Lafont, à Lyon. (6486)

PHARMACIE ALYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, etc.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7386)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véneriens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Mourlet fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

PATE PECTORALE ET SIROP BALSAMIQUE, dits TRÉSOR DE LA POITRINE, de

DEGENÉTAIS.

Approuvés par les membres de l'Académie de Médecine et par les Médecins les plus distingués des Hôpitaux.

Brevets d'invention et de perfectionnement, Ordonnances du roi des 25 mars 1835 et 14 mars 1838, insérées au Bulletin des Lois.

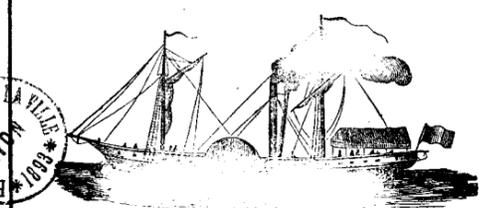
Les médecins les plus célèbres ordonnent chaque jour l'usage de la PATE DE DEGENÉTAIS, ainsi que son SIROP BALSAMIQUE, les considérant comme un des remèdes les plus utiles pour combattre effectivement les Rhumes, Toux, Enrouements, affections et irritations de la Poitrine.

Prix de la Pâte : 1 fr. 50 c. ; grande boîte : 2 fr. — Sirop : 2 fr. 25 c. avec un prospectus. — Chez DEGENÉTAIS, pharmacien, rue Saint-Honoré, 327. — Entrepôt général pour les expéditions chez TRABLIT, pharmacien, rue Jean-Jacques-Rousseau, 21, et faubourg Montmartre, 10, à Paris. On peut s'en procurer chez tous les bons pharmaciens, et notamment chez MM. VERNET et ANDRÉ, à Lyon ; MICHEL, à TARARE ; AVOT, à Villefranche. (7849)

A vendre de suite pour cause de départ.

UN JOLI FONDS D'ÉPICERIE ET VINAIGRERIE, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les mêmes personnes depuis onze ans. — Location : 220 fr. — Prix : 1,400 fr., avec facilités pour le paiement. — Bail de neuf ans. S'adresser chez M. Rivière, rue Saint-Dominique, n. 6, à Lyon. (582)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à CINQ heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES :

Beaucaire. } Premières. Secondes. } 4 fr. 2 fr.  
Avignon, et Valence. }

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fluxions blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les tumeurs, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 f. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7631)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulailherie, 19.